



Publié sur *L'Est Eclair* (<http://www.lest-eclair.fr>)

[Accueil](#) > Il faut 80 ans pour amortir l'achat d'une vigne

Il faut 80 ans pour amortir l'achat d'une vigne

Par [Pascal DOLAT](mailto:p.dolat@lest-eclair.fr)
Créé le 12/03/2013 10:50

Et Aussi

Url:

<http://www.lest-eclair.fr/article/champagne/le-leurre-des-machines-a-vendanger>

Titre:

Le leurre des machines à vendanger

Évolution des expéditions

« Compte tenu de la conjoncture en France et en Europe, nous étions pessimistes en 2012 sur les ventes, notamment parce que la France représente 55 % de nos expéditions, l'Europe 25 % et les pays tiers 20 %. Finalement, la baisse globale de 4,4 % des expéditions à 308,76 millions de bouteilles (- 5,6 % sur France, - 7,1 % sur UE et + 3,2 % sur pays tiers) est à relativiser. Mais il ne faudrait pas que la situation empire. Tout ce qui tape sur le pouvoir d'achat des Français ne va pas dans le bon sens. Janvier 2013 a enregistré un bon taux de réassort mais février est nettement moins bon. Les prévisions de croissance en France et en Europe sont faibles, voire négatives. Les ventes de capsules CRD assurées par le SGV, reflet des expéditions de champagne en France, sont d'ailleurs en baisse.

Sur le chiffre d'affaires 2012 de l'AOC, on ne peut que se réjouir que tous opérateurs confondus, la Champagne s'est maintenue : 4,37 Mds (dont 1,13 pour, pour 4,40 Mds € en 2011). Le regret est que cette marge de progrès n'enrichit pas la filière. C'est lié à la hausse des charges et des contraintes environnementales. La baisse des exonérations des charges patronales au 1er janvier 2013 est l'exemple même d'une mesure qui freine une filière viticole, 2e contributeur national au niveau de la balance commerciale. On a du mal à mettre ce modèle économique dans un modèle compétitif ».

Coût du foncier

« Le problème du foncier est un gros volet qui cristallise la région Champagne et tarade les exploitants. Bon an mal an, 1 200 à 1 500 ha de vignes se transmettent en Champagne, 130 ha s'échangent de gré à gré. De façon incroyable, c'est ce petit volume, résultant d'un système spéculatif, qui sert de base fiscale aux successions, et non la rentabilité de l'exploitation, son bilan, sa compétence, etc. Cette logique est juteuse pour l'État mais anti-économique pour les exploitations. Aujourd'hui, il faut 80 ans pour récupérer l'achat d'une vigne. Dans ce contexte, nous réfléchissons à un système de portage par un groupement foncier viticole, qui maintiendrait exploitants et exploitations. Un partenariat avec la Safer devrait voir le jour dans quelques mois ».

Révision de l'aire d'appellation

« Les deux enjeux de cette démarche - un gros dossier pour l'INAO - portent sur la sécurisation juridique de l'appellation et sur la qualité produite. En clair, il s'agit de revisiter l'ensemble du parcellaire des 319 communes de l'aire de production, plus les 45 validées en 2010 (*). Ce travail de fourmi devrait durer quatre ans. Fin mars, nous aurons la copie finale de l'INAO déterminant les critères généraux du classement des parcelles (sol, exposition, ouverture des vallées, continuité...). Le passage au conseil national vins de l'INAO est prévu en juin. Cinq experts indépendants mandatés par l'INAO seront alors nommés pour évaluer le terrain, dans une démarche neutre et de manière anonyme. Tout ce qui devra être exclu le sera. C'est pourquoi nous réfléchissons à compenser les exploitants impactés. On ne laissera personne sur le bord du chemin. Les recours des communes et du parcellaire ne se feront qu'à la fin, mais ce sera compliqué. On peut imaginer que la révision aboutira vers 2018-2020 ».

Droits de plantation

« Un travail long et fastidieux de lobbying, fédéré par les forces viticoles (Confédération nationale des AOC, European Federation of Origin Wines) et par les élus (Association des régions européennes viticoles) a amené la Commission européenne à revenir sur une position précédemment validée. À l'issue des réunions du groupe de réflexion à haut niveau, la Commission a défendu le principe d'un système de régulation de la production. Un nouveau texte a été rédigé fin février. On attend sa publication à la fin du 1er semestre 2013. En gros, il crée des autorisations de plantation, qui remplacent les droits de plantation. Notre souhait est que les critères de ces autorisations s'appuient sur des tableaux de bord économiques ».

(*) 45 communes sont proposées à l'entrée dans la zone de production, dont 15 dans l'Aube : Arrelles, Balnot-la-Grange, Bossancourt, Bouilly, Étourvy, Fontvannes, Javernant, Laines-au-Bois, Macey, Messon, Prugny, Saint-Germain-l'Épine, Souigny, Torvilliers, Villery.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende :

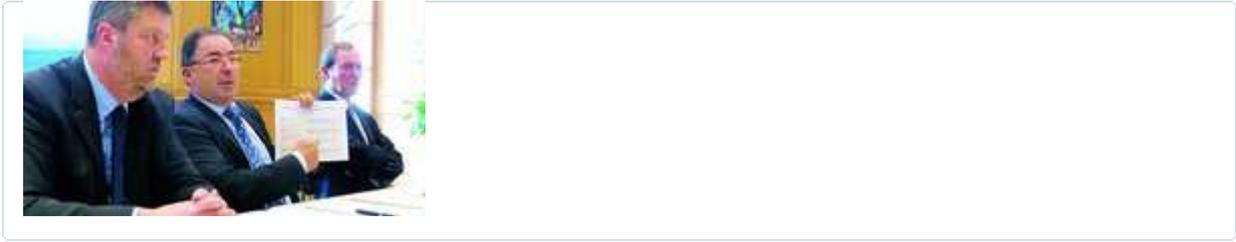
Visuel 1:



Auteur :

Légende : Pascal Férat entouré de François Pierson (vice-président, pôle communication) et Alain d'Anselme (directeur)

Visuel 2:



URL source: <http://www.lest-eclair.fr/article/a-la-une/il-faut-80-ans-pour-amortir-lachat-dune-vigne>